



DÉTAIL DU MODULE – FFA – BF – M2

Description	Accompagner des processus de formation en groupe.
Prérequis	En principe, le module FFA – BF – M1 ou « Certificat FSEA Formateur / Formatrice d'adultes » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
Groupe-cible	Ce module de qualifications supplémentaires s'adresse à toute personne qui souhaite se spécialiser dans le domaine de la formation des adultes et acquérir les compétences nécessaires à la conception et à l'évaluation d'offres de formation.
Nombre de participants/tes	Au minimum 6 et au maximum 16 par classe.
Compétence opérationnelle	Identifier et analyser des processus de la dynamique de groupe dans des groupes d'apprenant-e-s adultes, et intervenir de manière adéquate.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">• Percevoir des processus de la dynamique de groupe dans des groupes d'apprenant-e-s, confronter sa perception avec des concepts théoriques et intervenir en tant que Formateur / Formatrice de manière adaptée à la situation.• Identifier et rendre visibles les comportements de communication et les formes d'interaction spécifiques à un groupe.• Définir son rôle en tant que Formateur / Formatrice au sein du groupe, et établir avec lui un contrat pédagogique.• Réfléchir à sa conception de la formation, à ses valeurs, positions et normes, et en tirer parti pour l'accompagnement de groupes.
Contenus	Dynamique de groupe (théorie et réflexion sur ses expériences personnelles dans des groupes) / Théorie de la communication et analyse des processus de communication en référence aux processus de la dynamique de groupe / Gestion de la diversité du groupe d'apprenant-e-s dans la dynamique de groupe / Analyse approfondie de son comportement dans la communication au sein du groupe / Valeurs, normes et rôles dans un groupe / Réflexion sur son attitude et sa manière d'agir en tant qu'élément d'un groupe / Gestion des éléments de perturbation et des résistances / Stratégies d'intervention / Relations entre les processus didactiques et les processus de groupe / Rôles en tant que Formateur / Formatrice, réflexion sur ses forces et faiblesses dans la conduite de groupes.
Positionnement du module	Le module FFA–BF–M2 « Accompagner des processus de formation en groupe » est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice d'adultes avec brevet fédéral ». Ce module fait partie des qualifications supplémentaires du système modulaire Formation des Formateurs / Formatrices d'adultes.
Évaluation des compétences	<p>Pour ce module, l'évaluation des compétences porte sur une étude de cas écrite, relative à la prise de conscience et au développement d'un groupe en formation quant à ses capacités de travail et d'apprentissage.</p> <p>Les directives suivantes régissent la rédaction de l'étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le cas présenté est issu de l'expérience pratique du Formateur / de la Formatrice ;• L'étude de cas compte entre 10'000 et 20'000 signes (espaces compris) ;• L'étude de cas est structurée de manière adéquate et contient les points suivants :<ul style="list-style-type: none">– Présentation de la complexité de la situation de départ et de la thématique ;– Description de son attitude par rapport à la situation illustrée ;– Analyse de la situation et des développements possibles (hypothèses) ;– Description de la ou des stratégie/s d'intervention choisie/s, de ses/leurs résultats et conséquences ;– Réflexion sur l'/les intervention/s elle/s-même/s, en considérant au moins une autre stratégie d'intervention, ses avantages et ses risques ;– Conclusions tirées sur son rôle de Formateur / Formatrice.



Ce module donne lieu au Certificat FFA-BF-M2 (Module 2), reconnu par la FSEA. Combiné aux quatre autres certificats modulaires, il permet d'obtenir le brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes. Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Taux de présence de 100% obligatoire et participation active ;
- Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le Formateur / Formatrice du module ;
- Réflexion sur le processus d'apprentissage personnel ;
- La réflexion est également consignée par écrit et attestée par le Formateur / Formatrice du module. Elle n'est pas évaluée ; un feed-back est facultatif.

Brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes

Les qualifications de base

- FFA-BF-M1 Animer des sessions de formation pour adultes

Les qualifications supplémentaires

- FFA-BF-M2 Accompagner des processus de formation en groupe
- FFA-BF-M3 Soutenir des processus d'apprentissage individuels
- FFA-BF-M4 Concevoir des offres de formation pour adultes
- FFA-BF-M5 Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique

sont nécessaires pour l'obtention du brevet fédéral Formateur / Formatrice d'adultes.

Les candidates et candidats qui ont obtenu les 5 certificats modulaires (M1 durée illimitée, M2 à M5 durée de cinq ans à partir de la date d'émission) et qui disposent de la pratique professionnelle requise peuvent s'inscrire pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre de Formateur / Formatrice d'adultes avec brevet fédéral.

Diplôme fédéral de responsable de formation

L'examen professionnel supérieur

Vous pouvez obtenir, si vous êtes titulaire du brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes, du diplôme fédéral de Formateur / Formatrice en entreprise ou du diplôme Formateur / Formatrice d'adultes ES, et à condition de suivre les 6 modules préparatoires, le droit de vous annoncer à l'examen professionnel supérieur (EPS). Après la rédaction d'un travail de diplôme, sa défense et un examen oral d'une journée jugés suffisants, vous pourrez porter le titre de «Responsable de formation avec diplôme fédéral».

Tous les certificats de modules peuvent être aussi bien obtenus dans une institution certifiée ou par une procédure de validation des acquis.

Dates

Quatre jours en résidentiel + un jour et demi sur une durée de un mois.
L'évaluation modulaire au terme du module.

Horaire

08 h.15 – 12 h.00 (pause de 10 h.00 à 10 h.30) temps de présence net 03 h.15
13 h.00 – 16 h.45 (pause de 14 h.45 à 15 h.15) temps de présence net 03 h.15

Durée du module

36 h. de temps de présence net au cours, dont au moins 4 jours / au maximum 30 h. sous forme de résidentiel.

Intervenant-e-s

Responsable du module : Monsieur Pascal Vuadens, psychologue licencié, université de Lausanne.
Co-animation : Madame Joséphine Vuadens, éducatrice spécialisée, diplôme ESTS.

Travail autonome

80 h. de travail autonome. Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisée par le Formateur / la Formatrice du module.

Des lectures d'approfondissement sur les théories de la dynamique de groupe, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.



Le module correspond à 4 crédits ECTS.

Organisation du séminaire en résidentiel

Le séminaire en résidentiel (d'au moins 4 jours) doit se dérouler à l'extérieur de l'institution de formation, avec hébergement, dans un centre de formation ou un hôtel. Ce module doit permettre d'expérimenter les différentes phases de la vie de groupe et leurs dynamiques.

Le travail doit couvrir trois niveaux :

1. vivre les processus de la dynamique du groupe et se percevoir comme élément du groupe ;
2. réfléchir à son vécu et le mettre en relation avec des concepts théoriques ;
3. établir le lien avec sa pratique dans la formation (transfert).

Les participant-e-s sont sensibilisé-e-s aux processus de la dynamique de groupe, ils/elles affinent leur perception et développent leurs capacités à s'exprimer sur leurs perceptions et leur vécu.

La réflexion des participant-e-s doit être orientée d'une part vers leur rôle comme élément du groupe et d'autre part vers la réflexion sur leur rôle, leurs normes et leur position en tant que Formateur / Formatrice.

De par sa conception, le séminaire doit être impérativement co-animé par un tandem de Formateurs / Formatrices, dans la mesure du possible une femme et un homme.

Prix

Fr. 2'550.- (hébergement, taxe pour le contrôle et l'enregistrement du certificat compris).

Lieu

Résidentiel : Suisse romande, le lieu exact sera précisé dans la convocation.

Présentiel : Fédération romande des écoles de conduite – Route du Village 14 – Puidoux.

Voies de recours et nouvelle évaluation

Il est possible de présenter, contre l'appréciation « non acquis », un recours écrit et motivé auprès de la commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite dans un délai de 30 jours. Le recours est gratuit.

La commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite peut prendre les décisions suivantes :

- Approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »).
- Nouvelle évaluation.
- Rejet du recours.

Il est possible de présenter, contre la décision de la commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite, un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.